RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 02003
Numéro SIREN : 834 705 048
Nom ou dénomination : ESPADA

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2019 sous le numéro de dépôt 123347



20191233472018

DATE DEPOT : 29/11/2019

N° DE DEPOT : 123347

N° GESTION : 2018B02003

N° SIREN : 834705048

DENOMINATION : ESPADA

ADRESSE : 87 boulevard Saint Michel 75005 Paris

MILLESIME : 2018

.

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
02 DEC. 2019
Sous le N° : 123397

ESPADA

Société par Actions Simplifiée à associé unique
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 87 boulevard Saint-Michel – 75005 PARIS
RCS PARIS 834 705 048

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
AUX DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 14 JUIN 2019

Chers Associés,

Conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, nous vous rendons compte de l'activité de la Société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et soumettons à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

I - SITUATION DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE ECOULE ET EXAMEN DES COMPTES

Les comptes annuels afférents à l'exercice écoulé ont été établis et présentés dans le respect du principe de prudence et des règles comptables et légales, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société.

Nous vous précisons que l'exercice clos le 31 Décembre 2018 est le premier exercice de la société et qu'il a débuté le 02/01/2018.

Les règles de base suivantes ont été appliquées :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à un autre,
- Indépendance des exercices.

I/ Analyse du bilan

- A l'actif :

L'Actif net immobilisé est à 268.165 euros.

L'Actif net circulant, qui atteint 43.746 euros à la clôture de l'exercice, se décompose comme suit :

* Créances : 0 euro
* Disponibilités : 42.678 euros

Le Total général de l'Actif net du bilan s'élève donc à 311.911 euros à la clôture de l'exercice.

- Au passif :

Les Capitaux propres s'élèvent à - 8.686 euros à la clôture de l'exercice, et se décomposent comme suit :

* Capital social : 10 000 euros
* Résultat de l'exercice : - 18 686 euros

Le Total général du Passif du bilan s'élève donc à 311.911 euros à la clôture de l'exercice.

2/ Analyse du compte de résultat

- Produits de l'exercice :

La société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 en raison de son début d'activité.

- Charges de l'exercice :

Les Charges d'exploitation s'élèvent à 13.409 euros, à la clôture de l'exercice, ce décomposant comme suit :

* Autres achats et charges externes 9.982 euros
* Impôts, taxes et versements assimilés 3.428 euros
* Salaires et traitements 0 euro
* Charges sociales 0 euro
* Autres charges 0 euro

- Résultats de l'exercice :

Le Résultat d'exploitation atteint – 13.409 euros.

Le Résultat courant avant impôts est par conséquent de - 18.686 euros.

3/ Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinques du Code Général des Impôts, nous vous précisions que les comptes de la Société clos au 31 décembre 2018 ne prennent en charge aucune des dépenses non déductibles du résultat fiscal telles que visées à l'article 39-4 dudit code.

II - AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte de -

18 686 euros en totalité au compte *« Report à nouveau »*.

Compte tenu de cette affectation, à la clôture de l'exercice écoulé, les Capitaux propres s'élèveraient à - 8.686 euros pour un capital de 10 000 euros.

Le Président attire l'attention de l'associé unique sur le fait qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social. Ils sont même négatifs. Il convient, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires soit convoquée dans les quatre mois de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu ou non à dissolution anticipée et de continuer ou non l'activité.

Les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la société, qui sont donc inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts (CGI), nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours de cet exercice, étant précisé que l'exercice clos le 31 décembre 2018 est le premier de la société.

III – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant.

IV - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Poursuite de la gestion des investissements effectués.

V - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Pas de conventions réglementées en 2018.

VI – AUTRES DISPOSITIONS LEGALES

- Capital social

Le capital social de la société a été libéré en totalité.

La Société n'est pas visée par les dispositions du Code de commerce concernant la publicité de la répartition de son capital.

- Délais de paiement

Nous ne disposons pas des moyens techniques pour élaborer le tableau indiqué à l'article L.441-6-1 du Code de commerce, relatif aux informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs et de leurs clients suivant des modalités définies par décret.

Ainsi pour l'application de l'article L. 441-6-1, nous savons que nous devrions présenter dans notre rapport de gestion :

1° Pour les fournisseurs, le nombre et le montant total des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats de l'exercice ;

2° Pour les clients, le nombre et le montant total des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires de l'exercice.

Nous vous confirmons que nous ne sommes pas en œuvre d'établir un tel tableau.

VII – MANDATS

Le Président

Monsieur Stéphane ROMANO est Président de la Société depuis le 2 janvier 2018.

Il n'y a pas de directeur général.

Les commissaires aux comptes

Le commissaire aux comptes titulaire est la SAS CARMYN.

VIII - DECISIONS A L'ORDRE DU JOUR

Nous vous précisons que figurent donc à l'ordre du jour les décisions suivantes :

- Rapport du Président et Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Quitus à la présidence et au Commissaire aux comptes,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Pouvoirs en vue des formalités,
- Questions diverses.

Nous vous invitons à adopter les décisions qui vous sont proposées et qui ont été rédigées en conformité de ce qui précède et de l'ordre du jour.

Le Président

ESPADA
Société par Actions Simplifiée à associé unique
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 87 boulevard Saint-Michel – 75005 PARIS
RCS PARIS 834 705 048

PROCES VERBAL DE L'ASSOCIE UNIQUE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERICE CLOS LE 31/12/2018 EN DATE DU 14 JUIN 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF,
Et le 14 JUIN 2019 à 12 h 00

La société CAFE RACER, représentée par son représentant légal, agissant en qualité d'associé unique de la société, a été convoquée par le Président de la société au siège social.

La SAS CARMYN, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, n'assiste pas à la réunion et est excusé.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- La feuille de présence,
- Le rapport du Président,
- Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018,
- Le rapport du commissaire aux comptes,
- Le texte des résolutions,
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président fait observer que l'associé unique a été convoqué conformément aux prescriptions des articles R. 225-66 et suivants du Code de commerce et déclare que les documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code lui ont été adressés ou tenus à sa disposition au siège social depuis la convocation ainsi que la liste des actionnaires.

L'associé unique lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'associé unique est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Président et Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Quitus à la présidence et au Commissaire aux comptes,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Pouvoirs en vue des formalités,
- Questions diverses.

Puis, il donne lecture du rapport du Président de la société et du rapport du Commissaire aux comptes.

Le Président met ensuite aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur les comptes annuels, du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la présidence et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats et de leur gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir pris connaissance des pertes enregistrées à l'issue de l'exercice écoulé, s'élevant à - 18.686 euros, l'associé unique décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Affectation en report à nouveau : - 18.686 euros

Solde du compte report à nouveau, après affectation : -18.686 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTON

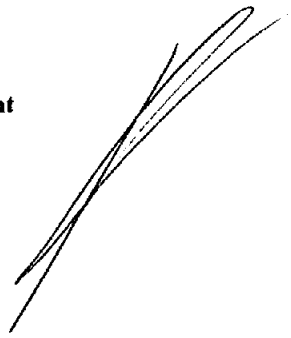
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder aux formalités légales avec faculté de substitution de tout mandataire de son choix.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président



COCERTO
L expertise constructive

ESPADA

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2018

Période du 02/01/2018 au 31/12/2018

Financier

www.cocerto.fr

COCERTO

Raison sociale : **ESPADA**

Adresse : **87 BOULEVARD SAINT-MICHEL**
75005 PARIS 05

Activité : **CREATION PARTCIP INTERETS DANS TOUTES SOCIETES**

Exercice N : **du 02/01/2018 au 31/12/2018 (12 mois)**

Exercice N-1 : **Néant**

Date de fin de travaux : **07/05/2019**

Informations cabinet

Intervenants > Collaborateur : **CALADO STÉPHANIE**

> Revue de dossier : **STURM JONATHAN**

> Expert signataire : **STURM JONATHAN**

Bureau : **COCERTO PARIS**

ATTESTATION

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

ESPADA

87 BOULEVARD SAINT-MICHEL

75005 PARIS 05

pour l'exercice du 02/01/2018 au 31/12/2018

et conformément aux termes de ma lettre de mission en date du 23/03/2018, j'ai effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

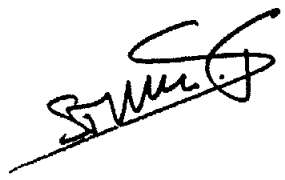
Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

- total du bilan	311 911 €
- chiffre d'affaires	0 €
- résultat net comptable	-18 686 €

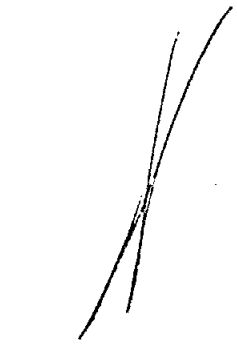
PARIS, le 07/05/2019

Société d'Expertise Comptable
COCERTO PARIS

L'Expert Comptable Responsable Technique
STURM JONATHAN



BILAN



BILAN ACTIF

Libellé	Brut	Amortissements et provisions	Net au 31/12/2018	Net N-1
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement, recherche et dév.				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Install. techniques, matériel et outils ind.				
Autres immobilisations corporelles	268 165		268 165	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations (2)				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés (2)				
Prêts (2)				
Autres immobilisations financières (2)				
TOTAL (I)	**268 165**		**268 165**	
STOCKS				
Matières premières				
En cours production (biens & services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Av. et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital appelé non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	42 678		42 678	
Charges constatées d'avance	1 069		1 069	
TOTAL (II)	**43 746**		**43 746**	
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges à répartir (III)				
Primes de remb. des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL	**311 911**		**311 911**	

(1) Dont droit de bail		à moins d'un an / à plus d'un an
(2) Immobilisations financières nettes à moins d'un an		
Clause réserve propriété sur immobilisations		
Clause réserve propriété sur créances		
Clause réserve propriété sur stocks		

BILAN PASSIF

Libellé	Au 31/12/2018	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	10 000	
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires et contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	-18 686	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**-8 686**	
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I bis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)	315 277	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 893	
Dettes fiscales et sociales	3 428	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III) (1)	**320 597**	
Ecarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I à IV)	**311 911**	
RENVOIS		
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs		
(3) Dont emprunts participatifs		

DÉTAIL DE l'ACTIF

	Au 31/12/2018
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
MATERIEL DE TRANSPORT	268 165
TOTAL	**268 165**
DISPONIBILITES	
BANQUES	33 325
BANQUE BIL	9 353
TOTAL	**42 678**
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
CHARGES CONSTATEES D'AVAN	1 069
TOTAL	**1 069**

DÉTAIL DU PASSIF

	Au 31/12/2018
CAPITAUX ET RESERVES	
CAPITAL	10 000
TOTAL	**10 000**
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	
C/C CAFE RACER	315 277
TOTAL	**315 277**
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	
FOURNISSEURS	693
FR ACH.FACT.NON PARVENUES	1 200
TOTAL	**1 893**
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
ETAT CHARGES A PAYER	3 428
TOTAL	**3 428**

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Libellé	Au 31/12/2018	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue sur biens		
Production vendue sur services		
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		
Production stockée (intermédiaire, en cours, finie)		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises/Amortissements, provisions tranferts charges		
Autres produits (1)		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)		
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (plus droits de douane)		
Variation de stocks (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	9 982	
Impôts, taxes, versements assimilés	3 428	
Salaires et traitements		
Charges sociales		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations - dotations amortissements		
Sur immobilisations - dotations aux provisions		
Sur actif circulant - dotations aux provisions		
Pour risques et charges - dotations aux provisions		
Autres charges (3)		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)	13 409	
RÉSULTAT EXPLOITATION (I - II)	-13 409	
OPÉRATION EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Autres valeurs immobilières, créances actif immobilisé (5)		
Autres intérêts et produits assimilés (5)		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL DE LA PAGE	-13 409	

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Libellé	Au 31/12/2018	Exercice N-1
REPORT DE LA PAGE PRÉCÉDENTE	-13 409	
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotation financière aux amortissement et provisions		
Intérêts et charges assimilées	5 277	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	5 277	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-5 277	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	-18 686	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
Participation salariés		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	18 686	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total produits - charges)	-18 686	

RENVOIS		
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à LT		
(2) Dont produits de locations immobilières		
(2) Dont produits d'exploitation afférents aux exercices antérieurs		
(3) Dont crédit bail mobilier		
(3) Dont crédit bail immobilier		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes aux exercices antérieurs		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		

DÉTAIL DES PRODUITS

	Au 31/12/2018	% N

DÉTAIL DES ACHATS ET FRAIS

	Au 31/12/2018	% N
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		
LOCATIONS IMMOBILIERES	3 666	NS
ASSURANCES MAT TRANSPORT	2 232	NS
HONORAIRES	3 381	NS
SERVICES BANCAIRES ET ASS	703	NS
TOTAL	**9 982**	**NS**
IMPOTS ET TAXES		
TAXE VEHICULE DE SOCIETES	3 428	NS
TOTAL	**3 428**	**NS**
CHARGES FINANCIERES		
INTERETS C/COURANTS	5 277	NS
TOTAL	**5 277**	**NS**

ANALYSE COMPARATIVE DES RÉSULTATS

Libellé	Au 31/12/2018	%	Détail N-1	%	Ecart
Ventes de marchandises					
Ventes de produits finis					
Travaux, prestations de services					
CHIFFRE D'AFFAIRES NET HORS TAXES					
Variation de la production stockée					
Production immobilisée					
Produits des activités annexes					
PRODUCTION HORS TAXES					
Achats de marchandises					
Variation du stock de marchandises					
Achats de matières et fournitures					
Var. stock de matières et fournitures					
Frais accessoires sur les achats					
Achats utilisés ou revendus					
MARGE BRUTE (ou marge commerciale)					
Autres approvisionnements					
Achats de sous-traitance					
Redevances crédit-bail					
Locations, charges locatives	3 666				3 666
Autres services extérieurs	6 316				6 316
Autres achats et charges externes	**9 982**				**9 982**
VALEUR AJOUTÉE	**-9 982**				**-9 982**
Impôts et taxes	3 428				3 428
Frais de personnel - production					
Frais de personnel - hors production					
Charges sociales de l'exploitant					
Sous total	**3 428**				**3 428**
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE	**-13 409**				**-13 409**
Subventions d'exploitation					
Transferts de charges d'exploitation					
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	**-13 409**				**-13 409**
MARGE SUR COÛT DE PRODUCTION (Marge brute - achats de sous-traitance - frais de personnel production interne et externe à l'entreprise)					

ANALYSE COMPARATIVE DES RÉSULTATS (suite)

Libellé	Au 31/12/2018	%	Détail N-1	%	Ecart
REPORT DE L'EXCÉD. BRUT D'EXPLOIT.	**-13 409**				**-13 409**
Dotations aux amortissements					
Dotations aux provisions					
Autres charges de gestion courante					
Total dotations et autres charges					
Reprises sur amortissements					
Reprises sur provisions					
Autres produits de gestion courante					
Total reprises et autres produits					
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**-13 409**				**-13 409**
Reprises sur provisions et transferts					
Produits nets / cessions de val. mob.					
Autres produits financiers					
Total des produits financiers					
Dotations aux amortissements					
Dotations aux provisions					
Charges nettes / cessions de val. mob.					
Autres charges financières	5 277				5 277
Total des charges financières	**5 277**				**5 277**
RÉSULTAT COURANT	**-18 686**				**-18 686**
Rep. / prov. et transfert exceptionnel					
Prix de vente des immob. cédées					
Autres produits exceptionnels					
Total des produits exceptionnels					
Dotations exceptionnelles aux amort.					
Dotations exceptionnelles aux prov.					
Valeurs résiduelles des immob.					
Autres charges exceptionnelles					
Total des charges exceptionnelles					
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS	**-18 686**				**-18 686**
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	**-18 686**				**-18 686**

DONT RÉSULTAT EXCEPTIONNEL					

BILAN FISCAL

Formulaire obligatoire
(art 223 du code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DGFip
Timbre à date du service

N° 2065-SD
2019

Exercice ouvert le	02/01/2018	et clos le	31/12/2018

Régime simplifié d'imposition ☐

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐

Régime réel normal ☒

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ESPADA	
SIRET 83470504800017	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :
87 BOULEVARD SAINT-MICHEL 75005 PARIS 05	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : CREATION PARTCP INTERETS DANS TOUTES SOCIETES

Si vous avez changé d'activité, cocher la case ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%		Bénéfice imposable à 28 %		Déficit	13 860
Bénéfice imposable à 15 %					

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% | Résultat net de la concession de licences d'exploitation du brevet au taux de 15 %

Plus-values à long terme imposables au taux de 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ | Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐ | Pôle de compétitivité, art. 44 undecies ☐

Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ | Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies ☐ | Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐ | Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art . 44 octies A ☐ | Autres dispositifs ☐

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ | bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ | dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger un territoire ou une collectivité territoriale d'outre mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Oui | Si oui, indication du logiciel utilisé : Plume

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
COCERTO PARIS 24 Rue de Londres 75009 PARIS 0144159114 *Tél : 0144159114*	*Tél :*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conentionné:	Identité du déclarant:
N° d'Agrément du CGA :	Date : 07/05/2019 Lieu : PARIS Signature : Qualité et nom du signataire : ROMANO STEPHANE / PRESIDENT

Formulaire obligatoire
(art.223 du code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIETES
ANNEXE AU FOMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2019

H REPARTITIONS DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaires (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par des personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% Prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements, forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6.	
				Indemnités forfaitaires	Rembourse-ments	Indemnités forfaitaires	Rembourse-ments
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES ALONG TERME IMPOSEES A15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT Imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réaliser au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

(1) **BILAN - ACTIF** **DGFiP N° 2050-SD** **2019**

Formulaire obligatoire (article 53 A du code générale des impôts)

Désignation de l'entreprise : ESPADA — Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 87 BOULEVARD SAINT-MICHEL 75005 PARIS 05

Numéro SIRET * : 83470504800017 — Néant ☐ *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31/12/2018 Net 3	Exercice N-1 clos le, Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * — Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fond commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisatons incorporelles	AL		AM			
Immobilisations corporelles	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilistions corporelles	AT	268 165	AU		268 165	
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
Immobilisations Financières (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH		BI			
Total (II)		BJ	268 165	BK		268 165	
ACTIF CIRCULANT — Stocks *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
Créances	Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY			
	Autres créances (3)	BZ		CA			
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	42 678	CG		42 678	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	1 069	CI		1 069	
Total (III)		CJ	43 746	CK		43 746	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif (VI)	CN					
Total général (I à VI)		CO	311 911	1A		311 911	

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** **DGFiP N° 2051-SD** **2019**

Formulaire obligatoire (article 53 A du code générale des impôts)

Désignation de l'entreprise : ESPADA Néant ☐ *

					Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....)			DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	)	DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	EJ	)	DG		
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-18 686	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	-8 686	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	)	DV	315 277	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 893	
	Dettes fiscales et sociales			DY	3 428	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
	TOTAL (IV)			EC	320 597	
	Ecarts de conversion passif * **(V)**			ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	311 911	

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont { Écart de réévaluation libre	1D		
	Dont { Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFiP N° 2052-SD

2019

Désignation de l'entreprise : ESPADA — Néant ☐ *

			Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens *	FD		FE		FF			
	Production vendue { services *	FG		FH		FI			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL			
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW		9 982	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX		3 428	
	Salaires et traitements *					FY			
	Charges sociales (10)					FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations { - dotations aux amortissements *					GA			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations { - dotations aux provisions *					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF		13 409	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG		-13 409	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		5 277	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU		5 277	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		-5 277	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW		-18 686	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (SUITE)

DGFiP N° 2053-SD

2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ESPADA — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK		
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL		
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	18 686	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	-18 686	

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières					HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)					1G		
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *					HP		
	- Crédit-bail immobilier					HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)					1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées					1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées					1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)					HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)					RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)					RD		
(9)	Dont transferts de charges					A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)					A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054-SD 2019

Désignation de l'entreprise : ESPADA — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre — [Dont Composants L9]		KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui — [Dont Composants M1]		KM		KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions * — [Dont Composants M2]		KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels — [Dont Composants M3]		KS		KT	KU
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	KX
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY		KZ	LA 268 165
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC	LD
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
	Avances et acomptes		LK		LL	LM
		TOTAL III	LN		LO	LP 268 165
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
	Autres participations		8U		8V	8W
	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U	1V
		TOTAL IV	LQ		LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG		ØH	ØJ 268 165

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions : par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de dvp	TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ
	Constructions — Sur sol propre		IQ		MA	MB	MC
	Constructions — Sur sol d'autrui		IR		MO	ME	MF
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM	MN	MO
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV		MP	MQ 268 165	MR
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	MT	MU
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF
		TOTAL III	IY		NG	NH 268 165	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations		IØ		ØX	ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F	2G
		TOTAL IV	I3		NJ	NK	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	ØL 268 165	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ECARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2019
DGFiP N°2054 bis

Exercice N, clos le : 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ESPADA

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1. Concessions, brevets, et droits similaires						
2. Fonds commercial						
3. Terrains						
4. Constructions						
5. Installations techniques, matériel et outillage industriels						
6. Autres immobilisations corporelles						
7. Immobilisations en cours						
8. Participations						
9. Autres titres immobilisés						
10. TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du Code général des impôts et figurant à l'actif de l'exploitation au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans une colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seuls entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

6

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2019

Désignation de l'entreprise : ESPADA — Néant [X] *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON		OP		OQ		OR	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvements nets amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements	TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles	TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agencements et aménagemts des constructions	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Install. générales, agencements et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récupérables et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III+ IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY		Total général non ventilé (NW - NY)				NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		ZB	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

7 **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ESPADA — Néant [X] *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	U		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057-SD

2019

Désignation de l'entreprise : ESPADA — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créances représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques : Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques : Taxes sur la valeur ajoutée	VB					
	Etat et autres collectivités publiques : Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques : Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
Charges constatées d'avance		VS	1 069		1 069		
TOTAUX		VT	1 069	VU	1 069	VV	
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	315 277	315 277		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 893	1 893		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW				
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3 428	3 428		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	320 597	VZ 320 597		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(9) **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL** — DGFiP N° 2058-A-SD — 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des

Désignation de l'entreprise : ESPADA — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31/12/2018

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail (entreprises à l'IR) de l'exploitant ou des associés						WB	
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non	WE		XE	3 428
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	3 428		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		XW	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf.	XX		XY	
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis)*	XZ		I7	
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						K7	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I8	
Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		ZN	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)	WN
	- imposées aux taux de 0 %	WO
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme	XR
	- Plus-values soumises au régime des fusions	WQ

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	1 398	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		1 398
	Déficit étranger antérieurement déduit des PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MB		

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage	Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage	Y3
TOTAL I	WR 4 826

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS 18 686

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *	WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxés, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)	WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV
	- imposées aux taux de 0 %	WH
	- imposées aux taux de 19 %	WP
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
	- imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *		WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(quote part des frais et charges, à déduire des produits nets de participations 2A)	XA

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY	
Majoration d'amortissement *								XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
	ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9					Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	XG
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2
TOTAL II									XH 18 686

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avantimputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	XJ 13 860
	déficit (II moins I)		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL	XL
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			
RÉSULTAT FISCAL — BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO 13 860

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD **2019**

EXTENSION 1

Désignation de l'entreprise : ESPADA

Réintégrations diverses	Montant
INTERET C/C	1 398

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B-SD 2019

Désignation de l'entreprise : ESPADA — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédents (1)	K4	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	13 860
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	13 860

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP N° 2058-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ESPADA — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pr lequel la déclaration est établie	0C		Affectations aux réserves { - Réserve légale	ZB		
			- Autres réserves	ZD		
Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D		Dividendes	ZE		
			Autres répartitions	ZF		
Prélèvement sur les réserves	0E		Report à nouveau	ZG		
TOTAL I	0F		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH		

RENSEIGNEMENTS DIVERS				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	YQ		XV
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS		
DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	XQ	3 666	
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	3 381	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	ST	2 935	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n°2052		ZJ	9 982	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE		YW		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS	9Z	3 428	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n°2052		YX	3 428	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée		YY		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018) *		0B		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		0S		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	2,00 %	%
	- numéro de centre de gestion agréé* XP 0 1 0 1 0 1 0 1 0 1 — Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG		
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		RH		

RÉGIME DE GROUPE*								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère			JJ	0 1 0 1 0 0 1 0 1 0 0 1 0 1 0 0 1 0 1 0 1 0	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP N° 2059-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise : ESPADA — Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés * (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente * (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (9)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * COURT TERME (9)	LONG TERME (10) 19 %	LONG TERME (10) 15 % ou 12,80 %	LONG TERME (10) 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultat nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotation de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
CADRE A plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))								
CADRE B plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))				(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C autres plus-values taxables à 19 % (11)								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(13)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B-SD 2019

Désignation de l'entreprise : ESPADA — Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer *
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie					
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quatercies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxés lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(14)

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG

DGFiP N° 2059-C-SD 2019

Désignation de l'entreprise : ESPADA

Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 12,80 (2) .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)*.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) *(1)	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine (1)		Moins-values à 12,80 % (2)	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % (3)	Solde des moins-values à 12,80 % (4)
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine (1)		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice (6)	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6 (7)
		À 19%, 16,5% (1) ou à 15% (2)	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) (3)	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) (4)	À 15 % ou à 16,5 % (1) (5)		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

DGFiP N° 2059-D-SD
2019

Désignation de l'entreprise : ESPADA

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la cloture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la cloture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		Donnant lieu à complement d'impôt ③	Ne donnant pas lieu à complement d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE

DGFiP N° 2059-E-SD 2019

Exercice ouvert le : .....02/01/2018..... et clos le : .....31/12/2018..... Durée de l'exercice en nombre de mois : 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

MONO ETABLISSEMENT au sens de la	EV					
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX		Effectifs au sens de la CVAE *	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)					HX	
Période de référence		GY			GZ	
Date de cessation					HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

DGFiP N° 2059-F-SD **2019**

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS 31/12/2018

N° SIRET 83470504800017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ESPADA

ADRESSE (voie) 87 BOULEVARD SAINT-MICHEL

CODE POSTAL 75005 VILLE PARIS 05

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	1 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination CAFE RACER

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 1 000

Adresse : N° 2 Voie RUE ASTRID

Code Postal L-114 Commune LUXEMBOURG Pays LU

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique / Prénom

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique / Prénom

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(18) FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G-SD 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1) Néant [X] *

EXERCICE CLOS 31/12/2018 N° SIRET 83470504800017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ESPADA

ADRESSE (voie) 87 BOULEVARD SAINT-MICHEL

CODE POSTAL 75005 VILLE PARIS 05

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIRET (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIRET (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIRET (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIRET (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

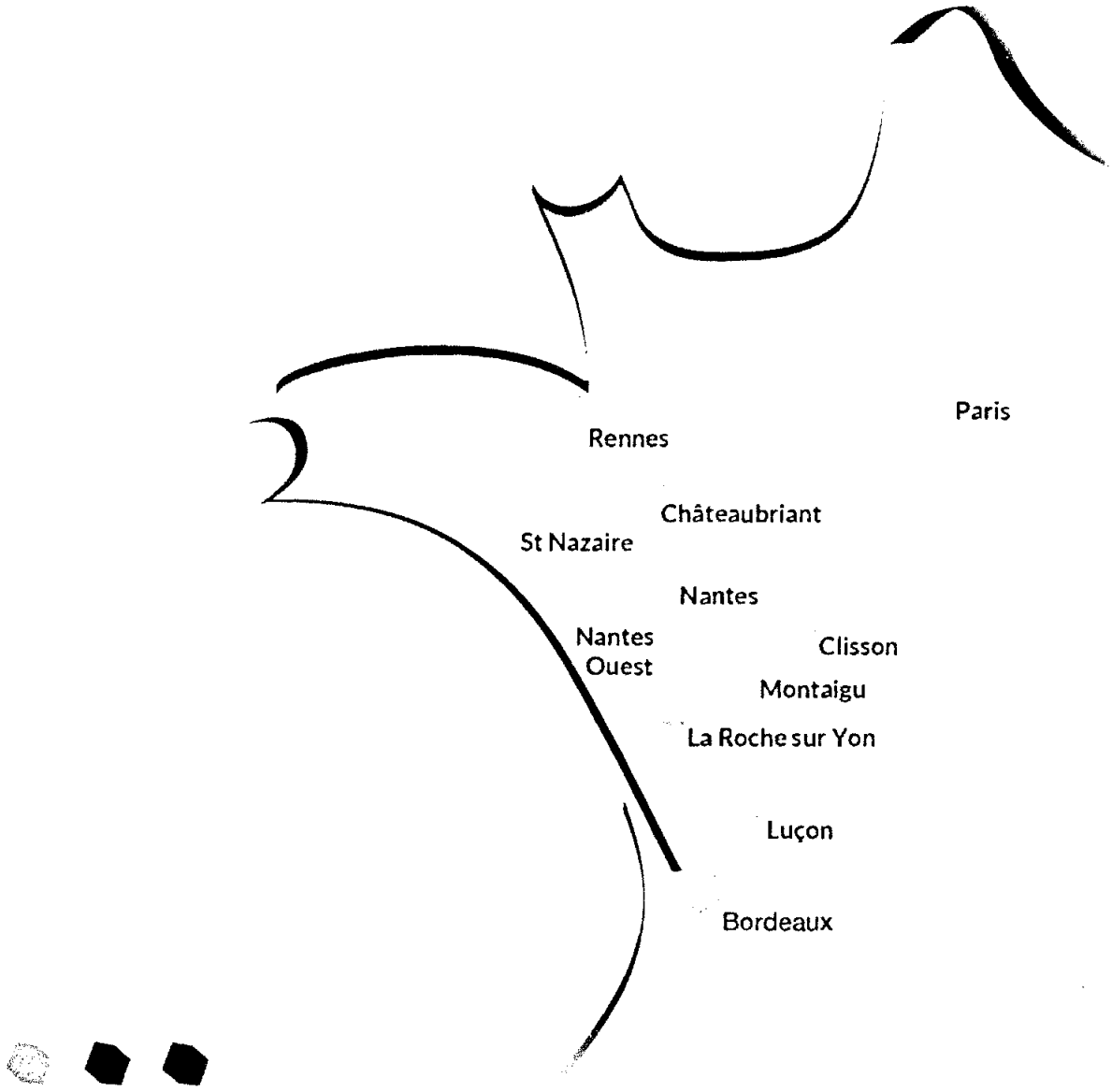
Forme juridique | Dénomination | N° SIRET (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIRET (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter ch... tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032.

COCERTO
L'expertise constructive



75 - Paris
Tél. : 01.44.15.91.14

33 - Bordeaux
Tél. : 05.56.52.04.04

35 - Rennes
Tél. : 02.99.83.87.88

44 - Saint-Nazaire
Tél. : 02.72.00.44.44

44 - Nantes
Tél. : 02.40.68.20.20

44 - Nantes Ouest
Tél. : 02.40.68.20.20

44 - Clisson
Tél. : 02.40.68.20.20

44 - Châteaubriant
Tél. : 02.40.68.20.20

85 - La Roche sur Yon
Tél. : 02.51.37.44.17

85 - Montaigu
Tél. : 02.51.94.06.59

85 - Luçon
Tél. : 02.51.56.12.44

cocerto.fr

CARMYN

ESPADA

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
Au Capital de 10.000 Euros

Siège social : 87, boulevard Saint-Michel
75005 PARIS

RCS PARIS 834 705 048

* * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

* * * *

A l'associé unique de la société ESPADA,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par délibération de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ESPADA relatifs au premier exercice clos de la société couvrant la période du 02 janvier 2018 au 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Conformément à la possibilité ouverte aux microentreprises par l'article L.123-16-1 du code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'Exercice Professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

6, rue de Thann
75017 Paris
Tél : 01 44 40 88 88
Fax : 01 44 40 88 89

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 02 janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession du commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédées, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux Normes d'Exercice Professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du Code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas d'échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toutes anomalies significatives. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

PARIS, le 29 mai 2019

CARMYN

Olivia GALOIS
Commissaire aux Comptes

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes d'Exercice Professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ✓ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ✓ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ✓ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ✓ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN

BILAN ACTIF

Libellé	Brut	Amortissements et provisions	Net au 31/12/2018	Net N-1
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement, recherche et dév.				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Install. techniques, matériel et outils ind.				
Autres immobilisations corporelles	268 165		268 165	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations (2)				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés (2)				
Prêts (2)				
Autres immobilisations financières (2)				
TOTAL (I)	**268 165**		**268 165**	
STOCKS				
Matières premières				
En cours production (biens & services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Av. et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital appelé non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	42 678		42 678	
Charges constatées d'avance	1 069		1 069	
TOTAL (II)	**43 746**		**43 746**	
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges à répartir (III)				
Primes de remb. des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL	**311 911**		**311 911**	

	à moins d'un an	à plus d'un an
(1) Dont droit de bail		
(2) Immobilisations financières nettes à moins d'un an		
Clause réserve propriété sur immobilisations		
Clause réserve propriété sur créances		
Clause réserve propriété sur stocks		

COMMISSAIRE AUX COMPTES
CORMYN
6 RUE DE THANN - 75017 PARIS
TEL. 01 44 40 80 88 - FAX 01 44 40 80 89

BILAN PASSIF

Libellé	Au 31/12/2018	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	10 000	
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires et contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	-18 686	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**-8 686**	
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I bis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)	315 277	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 893	
Dettes fiscales et sociales	3 428	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III) (1)	**320 597**	
Ecarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I à IV)	**311 911**	
RENVOIS		
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs		
(3) Dont emprunts participatifs		

COMMISSAIRE AUX COMPTES
CORMYN
6 RUE DE TILSITT - 75017 PARIS
TEL 01 44 40 60 83 - FAX 01

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Libellé	Au 31/12/2018	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue sur biens		
Production vendue sur services		
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		
Production stockée (intermédiaire, en cours, finie)		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises/Amortissements, provisions tranferts charges		
Autres produits (1)		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)		
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (plus droits de douane)		
Variation de stocks (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	9 982	
Impôts, taxes, versements assimilés	3 428	
Salaires et traitements		
Charges sociales		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations - dotations amortissements		
Sur immobilisations - dotations aux provisions		
Sur actif circulant - dotations aux provisions		
Pour risques et charges - dotations aux provisions		
Autres charges (3)		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)	**13 409**	
RÉSULTAT EXPLOITATION (I - II)	**-13 409**	
OPÉRATION EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Autres valeurs immobilières, créances actif immobilisé (5)		
Autres intérêts et produits assimilés (5)		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL DE LA PAGE	**-13 409**	

CARMYN
6 RUE DE TILSITT - 75017 PARIS
TEL. 01 44 30 88 63 - FAX 01 47

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Libellé	Au 31/12/2018	Exercice N-1
REPORT DE LA PAGE PRÉCÉDENTE	-13 409	
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotation financière aux amortissement et provisions		
Intérêts et charges assimilées	5 277	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	**5 277**	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	**-5 277**	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	**-18 686**	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
Participation salariés		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**18 686**	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total produits - charges)	**-18 686**	

RENVOIS		
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à LT		
(2) Dont produits de locations immobilières		
(2) Dont produits d'exploitation afférents aux exercices antérieurs		
(3) Dont crédit bail mobilier		
(3) Dont crédit bail immobilier		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes aux exercices antérieurs		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		

COMMISSAIRE AUX COMPTES
CGRMYN
6 RUE DE THANN - 75017 PARIS
TEL : 01 44 40 08 88

CARMYN

CABINET ALMATIS
Maître Nicolas URBAN
42, rue Etienne Marcel
75002 PARIS

Paris, le 30 Juillet 2019

BORDEREAU D'ENVOI DE DOCUMENTS

NATURE	QUANTITE
Concerne : ESPADA Cher Maître, Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, concernant la société citée ci-dessus : - 2 exemplaires du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels dont 1 destiné au greffe, exercice clos le 31 Décembre 2018, Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Cher Maître, en l'expression de nos meilleurs sentiments.	2 Ex.

6, rue de Thann
75017 Paris
Tel : 01 44 40 88 88
Fax : 01 44 40 86 89